

REUNION COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LONGNY AU PERCHE DU 29 Février 2016

Date de convocation : 25 février 2016

L'an deux mille seize, le vingt-neuf février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de Communauté du Pays de LONGNY AU PERCHE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunions de la Communauté de Communes à Longny au Perche sous la présidence de Monsieur André GRUDÉ.

Présents : GRUDÉ, ORY, ENCELIN, ROYER-BERGER, BLOTTIERE, HERLEDAN, MICHEL-FLANDIN, FORESTIER, LALAOUNIS, LÉPY, LECARPENTIER, EDOU, MARTIN, COUTEL, MAHEUX, BRAULT, LESSIEU, NAEL, COUDRAY et WEBER.

Absents excusés : Monsieur BAILLIF a donné pouvoir à Monsieur NAEL
Madame de CHASTENET a donné pouvoir à Monsieur LESSIEU
Monsieur SOUTIF a donné pouvoir à Monsieur COUDRAY
Monsieur VAUGON.

Absents non excusés : Messieurs LEDUC, VIANDIER, VIEILLEROBE et BOUCHER.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut délibérer.

Conformément au code des Collectivités Territoriales, Monsieur COUDRAY a été désigné secrétaire de séance.

Maison de la CDC et des Services

Prolongation délais

Monsieur le Président indique que les travaux ont pris un peu de retard du fait des arrêts de chantier à plusieurs reprises. Suite à l'accord du nouveau permis de construire, les entreprises n'étaient plus toutes disponibles pour intervenir sur cette construction.

Il est proposé de prendre un avenant avec toutes les entreprises devant intervenir pour finir le chantier, afin de prolonger le délai jusqu'au 30 avril 2016

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, à l'unanimité

- **PROLONGE** le délai des travaux jusqu'au 30 avril 2016
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer les avenants avec toutes les entreprises n'ayant pas fini les travaux du marché en cours.

Révision des prix

Monsieur le Président indique que les marchés concernant cette agrandissement et rénovation ont été signés en avril 2012 et que dans le marché il a été notifié que les prix étaient fermes et non révisables.

Travaux réseaux

Assainissement collectif

Monsieur le Président indique que des réseaux d'eaux usées sont à raccorder au réseau public d'eaux usées et qu'il a été demandé un devis à la Société EAUX DE NORMANDIE, gestionnaire de l'assainissement collectif à Longny au Perche commune de Longny les Villages.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de lui donner pouvoir pour gérer et signer le devis nécessaire à la réalisation des travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer le devis avec l'entreprise EAUX de NORMANDIE, pour les travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif d'un montant de 1 178,04 € H.T. ; T.T.C. 1 413,66 €.

Avenant

Monsieur le Président indique que les réseaux de téléphone sont devant le bâtiment rue de chartres et qu'il est nécessaire que l'arrivée soit au bout du bâtiment rue du vieux moulin. Il est demandé à l'entreprise SNOT de réaliser une tranchée pour l'enfouissement de ce réseau. Le devis s'élève à la somme de 1 012,20 € H.T., soit un T.T.C. de 1 214,64 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité

- ACCEPTE le devis de l'entreprise SNOT de 1 012,20 € H.T., soit un T.T.C. de 1 214,64 €
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer avec l'entreprise SNOT l'avenant nécessaire à ce projet.

DIVERS

Festival avec CDC du Haut Perche – Madame ENCELIN précise qu'elle a conversé avec le responsable de l'organisation du festival pour l'année 2016. Elle confirme qu'une prestation aura lieu sur la commune déléguée de Longny au Perche, le vendredi soir en lieu avec les musiques de films et le dimanche sur la commune de l'Hôme Chamondot. Une réunion est fixée samedi prochain.

Sous répartiteurs – Monsieur ORY explique que la communauté de communes a reçu un courrier du Conseil Départemental indiquant qu'il était nécessaire d'installer des sous – répartiteurs dans des communes de BIZOU, L'HÔME CHAMONDOT, LE MAGE et LONGNY LES VILLAGES (communes déléguées de LA LANDE SUR EURE et MOULICENT). Il est précisé que notre communauté de communes n'a pas la compétence et il est proposé que les communes prennent en charge cette dépense.

Téléphonie mobile – Monsieur ORY indique que la commune déléguée de Marchainville a été retenue suite à une réunion à Bercy pour effectuer des travaux afin que cette zone blanche soit effacée. Le coût est de 100 000,00 €, la commune de Longny les Villages fera l'avance et retouchera une subvention du même montant.

Local Commercial rue du Square Eugène Cordier – Madame EDOU signale que le commerce a fermé ses portes. Monsieur le Président informe qu'il a rencontré les gérants et qu'ils sont dans l'obligation de fermer faute de personne pouvant tenir ce commerce. Actuellement, il bénéficie d'un bail commercial et qu'ils n'ont fait à ce jour aucune demande de résiliation.

Toutes les matières à soumettre à délibération étant épuisées, la séance est levée à 19 H 05 mn